

DEC201257DR17

**Décision portant délégation de signature à Mme Mariette Nivard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, Biodiversité, Evolution (ECOBIO)**

## LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, Biodiversité, Evolution (ECOBIO), dont la directrice est Mme Françoise Binet ;

Vu la décision DEC182066INEE du 31 juillet 2018 portant nomination de Mme Joan Van Baaren, directrice de l'unité mixte de recherche n°6553 intitulée Ecosystèmes, Biodiversité, Evolution (ECOBIO) ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Mariette Nivard, assistante-ingénieure, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 06/07/2020

La directrice d'unité

Joan VAN BAAREN

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.